



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

Le seize octobre deux mille vingt- quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Abdel BABACI
M. Fabien PIVETTE pouvoir à Jean Jules MORTEO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Sophie LEVASSEUR

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20241610-43 : Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise et de la Région Ile de France pour la rénovation des menuiseries des vestiaires du STADE

Les vestiaires du terrain d'honneur du stade municipal, situés sous la tribune, ont été construits dans les années 1960. À cette époque, les normes d'isolation et de ventilation étaient beaucoup moins strictes qu'aujourd'hui, entraînant des problèmes de performance thermique et d'aération. Les menuiseries d'origine, composées de châssis métalliques fixes et de simples vitrages, ont contribué à une mauvaise ventilation, provoquant la corrosion des châssis métalliques.

Afin de remédier à cette situation, la Ville a décidé de procéder au remplacement de ces menuiseries par des équipements plus modernes et performants. Le choix a été fait d'installer des menuiseries en PVC, qui offriront un double vitrage de 28 mm avec un intercalaire Warm Edge blanc. Ce type de vitrage présente plusieurs avantages : il limite les effets de condensation, réduit les pertes thermiques et améliore ainsi l'efficacité énergétique du bâtiment.

De plus, ces nouvelles menuiseries seront équipées d'un système d'ouverture en soufflet, permettant de garantir une ventilation efficace des vestiaires. Ce système d'aération est essentiel pour éviter les problèmes d'humidité à l'intérieur du bâtiment, assurant ainsi un meilleur confort pour les utilisateurs et une meilleure conservation des infrastructures.

Le coût total de cette opération est estimé à 39 819,13 € hors taxes (HT), soit 47 782,96 € toutes taxes comprises (TTC). Ce montant couvre les études de diagnostics thermiques, les travaux, incluant la dépose des anciennes menuiseries, la fourniture et la pose des nouvelles installations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20241017-20241610DEL

PLAN DE FINANCEMENT - rénovation des menuiseries vestiaires du Stade

DEPENSES		RECETTES				
Détail	Montant HT	Financement	Dispositif	Dépense subventionnable	Taux	Montant
Etudes	2 700,00 €	Département du Val d'Oise	Equipements sportifs	39 819,13	25,00 %	9 954,78 €
Travaux	37 119,13 €	Conseil régional	Rénovation énergétique des équipements sportifs	39 819,13	45,00 %	17 918,61 €
		Autofinancement		11 945,74 €		11 945,74 €
TOTAL HT	39 819,13 €					39 819,13 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 9 octobre 2024,

Vu l'état de vétusté des vestiaires situés sous la tribune du terrain d'honneur du stade municipal, construits dans les années 1960

Considérant que les normes d'isolation thermique et d'aération de l'époque étaient insuffisantes et que les châssis métalliques d'origine, équipés de simple vitrage, ne permettent plus d'assurer une ventilation adéquate, ce qui a conduit à la corrosion progressive de ces éléments ;

Considérant que cette situation affecte à la fois le confort des usagers et les performances énergétiques du bâtiment ;

Considérant que la Ville souhaite moderniser ces infrastructures afin d'améliorer leur efficacité énergétique et assurer un environnement plus sain pour les utilisateurs ;

Considérant les dispositifs de financement mis en œuvre par le Département du Val d'Oise ainsi que la Région Île-de-France pour accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, la Ville souhaite solliciter ces aides afin de réduire la charge financière de l'opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 5 pouvoirs),

DE SOLLICITER auprès du Département du Val d'Oise, une subvention pour financer le projet de remplacement des menuiseries des vestiaires du stade municipal, dans le cadre du dispositif de la rénovation des équipements sportifs.

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France, une subvention pour financer le projet de remplacement des menuiseries des vestiaires du stade municipal, dans le cadre du dispositif de la rénovation des équipements sportifs.

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-035-219501343-20241017-20241010DEL

PLAN DE FINANCEMENT - rénovation des menuiseries vestiaires du Stade

DEPENSES		RECETTES				
Détail	Montant HT	Financement	Dispositif	Dépense subventionnable	Taux	Montant
Etudes	2 700,00 €	Département du Val d'Oise	Equipements sportifs	39 819,13	25,00 %	9 954,78 €
Travaux	37 119,13 €	Conseil régional	Rénovation énergétique des équipements sportifs	39 819,13	45,00 %	17 918,61 €
		Autofinancement		11 945,74 €		11 945,74 €
TOTAL HT	39 819,13 €					39 819,13 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 17 octobre 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation :
Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontonvieux de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

39_DE-095-219501343-20241017-20241010DEL